



REF. 017-19

Madame Murielle PENICAUD  
Ministre du Travail  
127, rue de Grenelle  
75 007 PARIS 07

Montreuil, le 14 juin 2019

Lettre recommandée avec AR.

*Objet : Demande d'intervention auprès des représentants de la CEPNL pour une reprise des travaux de la commission paritaire nationale*

Madame la Ministre,

La Cour d'Appel Administrative de Paris a, dans son arrêt du 4 avril 2019 (Annexe 1), annulé l'arrêté du 10 novembre 2017 sur la représentativité dans la branche de l'enseignement privé non lucratif.

Cette décision implique que ledit arrêt est présumé n'avoir jamais porté ses effets, la référence pour la représentativité dans la branche étant celle qui prévalait avant l'arrêt de représentativité à savoir la mesure nationale interprofessionnelle.

En conséquence, la CGC, la CGT et FO, qui avaient été écartés des travaux de la commission paritaire nationale de l'EPNL doivent à nouveau être conviés aux réunions de négociation.

Nous avons écrit par lettre recommandée avec accusé de réception le 18 avril 2019 au Président de la CEPNL afin de lui rappeler de nous inviter pour les réunions de la commission paritaire nationale de l'EPNL à venir (Annexe 2).

Par courrier recommandé du 24 mai 2019, le Président de la CEPNL nous répondait laconiquement « *qu'en l'état actuel de la situation et de la procédure en cours, nous avons été contraints de suspendre les travaux paritaires* ».

Les salariés de la branche EPNL sont donc confrontés à une situation inédite non justifiée. A titre d'exemple, les négociations annuelles de branche sur les salaires ne se sont pas tenues cette année. En conséquence nous vous demandons de bien vouloir réunir la commission mixte paritaire à cet effet, comme en dispose l'article L2261-20 du code du travail.

Nous espérons, Madame la Ministre, que vous mesurez l'importance de régler cette situation et attirons votre attention sur le caractère urgent d'une intervention qui permettrait de ré-ouvrir les négociations avec les organisations syndicales légitimes.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Pour l'intersyndicale  
CGT/FO/CFE-CG



Christine FOURAGE  
Secrétaire Fédérale FERC-CGT  
Courriel : [christine.fourage@ferc-cgt.org](mailto:christine.fourage@ferc-cgt.org)

*Copie : Monsieur Yves STRUILLLOU – Directeur Général du Travail*

*FERC-CGT – Christine FOURAGE - 263 rue de Paris - Case 544 – 93515 MONTREUIL Cedex  
SYNEP-CFE-CGC Nadia DALY- 59 rue du Rocher – 75008 PARIS  
SNFOEP –FO – Sylvie BOLEA - 6-8, rue Gaston Lauriau - 93513 MONTREUIL Cedex*